



NATIONS
UNIES



**CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/1999/L.6
2 novembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Cinquième session
Bonn, 25 octobre - 5 novembre 1999
Point 4 h) de l'ordre du jour

**EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS
DE LA CONVENTION**

**AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES PAR
LES ORGANES SUBSIDIAIRES À LEUR ONZIÈME SESSION**

Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique

À sa onzième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique a décidé de recommander le projet de décision ci-après pour adoption par la Conférence des Parties à sa cinquième session :

GE.99-70545 (F)
BNJ.99-670

Projet de décision -/CP.5

**Relations entre les efforts faits pour protéger
la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver
le système climatique mondial**

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision 13/CP.4 sur les relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial : questions touchant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés,

Ayant examiné les informations présentées conformément à la décision 13/CP.4 par les Parties, par des organismes internationaux, en particulier le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe de l'évaluation technique et économique relevant du Protocole de Montréal, ainsi que par des organisations non gouvernementales, sur les moyens potentiels et les moyens disponibles de limiter les émissions d'hydrofluorocarbones et d'hydrocarbures perfluorés,

1. *Invite* chaque Partie à examiner ces informations sur les moyens disponibles et les moyens potentiels de limiter les émissions d'hydrofluorocarbones et d'hydrocarbures perfluorés, en tenant compte notamment des considérations relatives à la santé, aux questions médicales, à l'environnement et à la sécurité, du rendement énergétique et des émissions associées exprimées en équivalents de dioxyde de carbone, ainsi que des aspects techniques et économiques;

2. *Prie* le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat de tenir compte de ces informations lors de l'élaboration de son troisième rapport d'évaluation;

3. *Prie* l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique d'examiner plus avant les aspects de cette question concernant l'information, à sa première session suivant la sixième session de la Conférence des Parties.
